

**Three Bond 1215**

Numéro de matière TB1215

Page:

1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit:

Three Bond 1215

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation générale: Produits d'étanchéité FIPG pour applications automobiles industrielles et professionnelles

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société: Three Bond GmbH

Rue/B.P.: Giesenheide 40

Place, Lieu: 40724 Hilden

WWW: www.threebond.de

E-mail: info@threebond.de

Téléphone: 0049-(0)2103/789 58 - 0

Télécopie: 0049-(0)2103/789 58 - 58

Service responsable de l'information:

Email: msds@threebond.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre anti-Poisons de Strasbourg,

Téléphone: +33 388 373737

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 1B; H350 Peut provoquer le cancer.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H350

Peut provoquer le cancer.

**Three Bond 1215**

Numéro de matière TB1215

Page: 2 de 11

Conseils de prudence:	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Marquage spécial**

Texte pour l'étiquetage: Contient:  
Butane-2-one-O,O',O''-(vinylsilylidyne)trioxime;  
Butane-2-one-O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime;  
2-Butanone-oxime (MEKO).  
Seulement pour utilisateurs professionnels.

**2.3 Autres dangers**

Sous l'influence de l'humidité atmosphérique, le produit peut dégager du butanone-oxime (MEKO).  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

**3.2 Mélanges**

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119970537-27-xxxx N°CE 218-747-8 CAS 2224-33-1	Butane-2-one-O,O',O''-(vinylsilylidyne)trioxime	3 - 5 %	Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1B; H317. STOT RE 2; H373.
N°CE 245-366-4 CAS 22984-54-9	Butane-2-one-O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime	1 - 3 %	Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. STOT RE 2; H373.
N°CE 203-625-9 CAS 108-88-3	Toluène	< 1 %	Flam. Liq. 2; H225. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Repr. 2; H361d. STOT SE 3; H336. STOT RE 2; H373. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 3; H412.
N°CE 202-496-6 CAS 96-29-7	2-Butanone-oxime (MEKO)	< 1 %	Acute Tox. 3; H301. Acute Tox. 4; H312. Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1; H317. Carc. 1B; H350. STOT SE 1; H370. STOT SE 3; H336. STOT RE 2; H373.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

## Indications complémentaires:

Sous l'influence de l'humidité atmosphérique, le produit peut dégager du butanone-oxime (MEKO).

Contient Carbonate de calcium. Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Informations générales: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

## Après contact avec la peau:

Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

## Ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyen d'extinction**

## Agents d'extinction appropriés:

Mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, Jet d'eau en aspersion.

## Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), traces d'hydrocarbures incomplètement brûlés, dioxyde de silice, formaldéhyde, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

**5.3 Conseils aux pompiers**

## Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

## Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'exposition. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la substance. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si possible, colmater la fuite. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas d'un épanchement de fortes quantités: Colmater la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer. Ramasser avec un produit absorbant non inflammable (par ex. sable/terre/kieselguhr/vermiculite) et éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

En quantité réduite: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Nettoyer.

Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Porter un équipement de protection approprié. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé. Protéger de l'humidité ambiante et de l'eau.

Ne pas laisser tomber les récipients, ni les traîner ou les heurter brutalement. A stocker en position debout.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec oxydants forts.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
471-34-1	Carbonate de calcium	France: VME	10 mg/m <sup>3</sup>
108-88-3	Toluène	Europe: IOELV: STEL	384 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	192 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VLE	384 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	76,8 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm (peut être absorbé par la peau)

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Veiller à une bonne ventilation, par exemple aspiration mécanique et/ou porte bmoquée en état ouvert pendant au moins 24 heures après l'application du produit.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre combiné A-(P3) conforme EN 14387

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa

liquide

Forme: Pâteux

Couleur:

gris

**Three Bond 1215**

Numéro de matière TB1215

Page: 6 de 11

Odeur:	Oxime
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 60 °C (c.c.)
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 25 °C: Négligeable
Densité:	à 23 °C: 1,58 g/mL
Densité de la vapeur:	> 1 (Air =1)
Caractéristiques des particules:	Non applicable

**9.2 Autres informations**

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Sous l'influence de l'humidité atmosphérique, la silicone de type oxime libère peu à peu du butanone-oxime (MEKO) pendant le durcissement.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable si stocké dans les conditions prévues.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4 Conditions à éviter**

Protéger de l'humidité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

**10.5 Matières incompatibles**

Eau, humidité, oxydants forts

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

2-Butanone-oxime (MEKO)

En cas d'incendie ou de forte chaleur, le débit diathermane de ce produit risque de dégager les produits de décomposition toxiques suivants: Oxydes d'azote (NOx), traces d'hydrocarbures incomplètement brûlés, dioxyde de silice, formaldéhyde, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Carc. 1B; H350 = Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur 2-Butanone-oxime (MEKO, CAS 96-29-7):

DL50 Rat, par voie orale: > 900 mg/kg; ATE, par voie orale: 100 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: 200 - 2.000 mg/kg; ATE, dermique: 1.100 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation: > 4,83 mg/L/4h

Ce produit peut dégager de petites quantités de formaldéhyde à environ 150 °C et au-dessus, en présence d'air.

Indication sur formaldéhyde: Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Peut provoquer le cancer. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer une allergie cutanée.

## Symptômes

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur Toluène:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 5,46 - 9,83 mg/L/48h.

Toxicité pour le poisson: CL50 Oncorhynchus mykiss: 5,5 mg/L/96h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

## 12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 08 04 09\* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses..  
FFDU = fabrication, formulation, distribution et utilisation  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. Incinération avec autorisation des autorités locales.

**Conditionnement**

Recommandation: 150102: Emballages en matière plastique  
150104: Emballages métalliques  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN: ID 9003

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

ADN: ID 9003,  
MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60°C MAIS INFÉRIEUR  
OU ÉGAL À 100°C

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN: Classe 9, Code: M12

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Transport par voie fluviale (ADN)**

Étiquette de danger: -  
Transport autorisé: T  
Équipement nécessaire: PP

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - France**

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - États-membres de la CE**

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 28, 40, 75

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Informations diverses**

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 = Nocif par contact cutané.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H350 = Peut provoquer le cancer.

H361d = Susceptible de nuire au fœtus.

H370 = Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise  
CAS: Service des résumés chimiques  
CE: Communauté européenne  
CFR: Code des règlements fédéraux  
CL50: Concentration létale médiane  
CLP: Classification, étiquetage et emballage  
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
DL50: Dose létale 50%  
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL: Dose dérivée sans effet  
EC50: Concentration efficace 50%  
EN: Norme européenne  
EQ: Quantités exceptées  
FFDU: Fabrication, formulation, distribution et utilisation  
IATA: Association du transport aérien international  
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses  
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
LEP: Limite d'exposition professionnelle  
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail  
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique  
PNEC: Concentration prédite sans effet  
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
TLV: Valeur limite d'exposition  
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses  
UE: Union européenne  
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

### Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Classification, étiquette  
Modification dans la section 3: Composition / informations sur les composants  
Mise à jour d'ordre général

Créée: 16/12/2014

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.